

Clinique médico-chirurgicale



Livret d'accueil



Bienvenue à l'Hôpital Privé de Thiais

Bienvenue à l'Hôpital Privé de Thiais	p 03
Activités	p 04
Service de médecine d'Urgence	
Service de Chirurgie	
Service de Chirurgie ambulatoire	
Médecine	
Soins de suite	
Service de Chimiothérapie ambulatoire	
Unité d'hémodialyse	
Consultations	
Les « plus » de l'Hôpital Privé de Thiais	
Informations pratiques	p 7
Les admissions	
Votre séjour	
Les frais à votre charge	
Bon à savoir	p 11
Vos interlocuteurs	p 12
L'équipe administrative	
L'équipe médicale	
L'équipe soignante	
Les services spécialisés	
Autres services	
Commissions et instances	p 14
La charte de la personne hospitalisée	p 17



Bienvenue à l'Hôpital Privé de Thiais

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous accorder votre confiance, et nous sommes heureux de vous accueillir dans notre établissement.

Les médecins, chirurgiens et les membres du personnel feront tout pour se montrer dignes de votre confiance et vous satisfaire au point de vous démontrer que vous êtes un « **patient unique** ».

Notre livret d'accueil vous informera et vous aidera à mieux nous connaître.

Si vous avez d'autres questions à poser, confiez-vous aux cadres de santé ou à votre médecin.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour que votre séjour soit agréable, chaleureux et que vous ne soyez jamais seul.

Depuis plusieurs années, l'établissement s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité. Cet engagement nous a permis d'être certifiés en 2014, label de sécurité et de sécurité des soins.



Activités

Une hospitalisation comportant 138 lits et places dans les spécialités suivantes :

Rez-de-chaussée

■ Service de médecine d'Urgence ouvert 24h/24 - 7 jours /7

Prise en charge immédiate de toutes les urgences médicales et chirurgicales 24h/24, 7j/7.

- 3 lits d'hospitalisation de très courte durée
- Continuité de soins assurée 24h/24, 365 jours/an avec présence d'un médecin qualifié en médecine d'urgence
- Système d'astreintes de spécialistes
- Avis médicaux pluridisciplinaires
- Examens diagnostics réalisés sur place (IRM, scanner, imagerie médicale)
- Collaborations avec les établissements publics voisins
- Laboratoire d'analyses médicales dans les locaux de la clinique

■ Service de soins de suite polyvalents

- 30 lits
- Durée moyenne de séjour de 21 jours

2^{ème} étage

■ Service de Chirurgie

- 30 lits
- Chirurgie générale
- Chirurgie digestive
- Chirurgie video-coelioscopique
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie orthopédique, traumatologique et du rachis
- Chirurgie du membre supérieur
- Chirurgie arthroscopique
- Chirurgie du pied
- Chirurgie urologique
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie stomatologique et implantologique
- Chirurgie ORL et endocrinologique
- Chirurgie ophtalmologique
- Chirurgie plastique et reconstructrice
- Chirurgie esthétique

1^{er} étage

■ Bloc opératoire

1 bloc opératoire avec 7 salles et 12 postes de salle de réveil



Le bloc opératoire dispose d'un matériel sophistiqué.

Les anesthésistes-réanimateurs utilisent les différentes techniques de substitution à la transfusion, afin de limiter, autant que possible, l'administration des produits sanguins : hémodylution, autotransfusion, CELL SAVER.

■ Service de Chirurgie Ambulatoire

- 16 postes

Outre les techniques chirurgicales traditionnelles, les chirurgiens ont une notoriété pour la pratique de la :

- Chirurgie plastique et reconstructrice
- Chirurgie cœlioscopie
- Chirurgie arthroscopique (chirurgie par endoscopie)
- Chirurgie du membre supérieur
- Chirurgie de la cataracte
- Vidéo-endoscopie digestive
- Chirurgie ORL de l'enfant grâce à un équipement de haute technologie
- Chirurgie esthétique

3^{ème} étage

■ Service de Médecine

- Cancérologie
- Cardiologie
- Endocrinologie, diabète
- Gastro-entérologie
- Neurologie
- Pneumologie
- Rhumatologie



■ Service de chimiothérapie ambulatoire

En liaison directe avec le Centre de Cancérologie et Radiothérapie de Thiais

En rez-de-jardin

■ Service d'hémodialyse

Ouvert du lundi au samedi et jours fériés de 7h à 23h

- 24 postes de dialyse avec télévision dont 8 postes d'UDM et auto-dialyse assistée
- 3 néphrologues présents sur le site et joignables 24h/24
- un cadre de santé spécialisé dans les différentes modalités de dialyse
- Du personnel spécialisé dans les techniques de pointe
- Secrétaires, assistante sociale et psychologues peuvent vous aider dans vos démarches



Consultations

Des consultations spécialisées dans toutes les disciplines, sur rendez-vous.

Chirurgie :

- viscérale
- urologie
- ORL
- orthopédie et traumatologie
- ophtalmologie avec Laser ophtalmologique, angiographie et champs visuels
- gynécologie

Médecine :

- médecine générale
- cardiologique avec : ECG, test d'effort, Holter, Echographie, Echo-doppler
- pneumologique avec Épreuves Fonctionnelles Respiratoires, gaz du sang et enregistrement du sommeil
- gastro-entérologique
- néphrologie

Rééducation :

- Les kinésithérapeutes assurent l'activité du service de rééducation de l'hôpital pour une réadaptation rapide, grâce à la mise en place d'une gymnastique médicale manuelle ou instrumentale. La stimulation des membres affectés apprend au patient à gérer ses mouvements.
- Physio-électrothérapie,

La consultation d'anesthésie

Rendue obligatoire par le décret du 5 décembre 1994, la **consultation préopératoire d'anesthésie doit être effectuée au moins 48 heures avant toute intervention programmée**. Le médecin anesthésiste peut être amené à prescrire des investigations préopératoires qui peuvent différer la date d'intervention prévue.

Il est indispensable de vous y présenter le jour de votre consultation d'anesthésie muni de votre carte Vitale et de votre attestation de prise en charge mutuelle.

Anesthésistes et chirurgiens travaillent en étroite collaboration pour assurer la meilleure sécurité et qualité de soins requises.

Toutes les spécialités sont d'astreinte 24h/24.

La plupart des praticiens appliquent des tarifs libres (dépassement d'honoraires).

Les « plus » de l'Hôpital Privé de Thiais

L'Hôpital Privé de Thiais est l'un des plus importants établissements médico-chirurgicaux de la région parisienne avec un plateau technique indépendant regroupant :

- la Biologie
- la Radiologie - Scanner - IRM
- le Centre de Cancérologie de Thiais



Informations pratiques

Les admissions

Le Bureau des admissions est ouvert de : 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 14h30 le samedi.

Documents indispensables pour les admissions

Vous devez vous munir dans tous les cas de :

- Votre carte Vitale et l'attestation de la carte Vitale.
- Votre carte d'identité.
- Votre carte de mutuelle.
- Un justificatif de domicile
- Un chèque d'acompte de 300 € ainsi qu'un chèque de caution de 150 € pour le téléphone et la télévision.

De plus,

- **Si vous êtes affilié CMU ou AME :** Votre attestation valide CMU.
- **SI vous êtes en accident du travail :** Le volet d'accident du travail.
- **Si vous êtes bénéficiaire de l'article 115 :** Votre carnet de soins gratuits.
- **Si vous avez une mutuelle :** Veuillez la contacter directement pour demander une prise en charge des suppléments : chambre particulière, téléphone, TV, y compris le forfait journalier.
- **Si vous êtes non salarié :** Carte d'affiliation, nom et adresse de l'organisme assureur, attestation de paiement des cotisations et attestation d'ouverture des droits.

La date d'entrée est fixée en accord avec le chirurgien et le médecin anesthésiste, ou le médecin spécialiste qui vous prendra en charge à la clinique.

Pour les patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire, une infirmière pourra vous rappeler la veille pour vous indiquer votre heure d'arrivée dans le service.

Si vous n'êtes pas assuré social, un devis vous sera remis lors de la pré-admission. Un acompte vous sera demandé le jour de votre hospitalisation. Vous devrez payer la totalité des frais d'hospitalisation à la sortie, sur facture.

La responsable des admissions est à votre disposition pour vous aider à résoudre toute difficulté.

Votre Séjour

Votre hospitalisation

A votre arrivée dans le service, vous pourrez remettre au personnel soignant les derniers examens que vous avez en votre possession (laboratoire, radiographie, carte de groupe sanguin, traitement en cours et ordonnances médicales)

Les chambres

Toutes les chambres sont équipées :

- **de lits électriques** à télécommande avec matelas à mémoire de forme et dossier relevable pour votre confort
- de placards de rangement
- **d'installations nécessaires à votre sécurité et aux soins** (vide, oxygène, prises électriques, déclencheur d'appel à l'infirmière)
- **d'une salle de bains avec douche, WC**
- **de téléphone :** la clinique est équipée d'un système téléphonique qui vous permet de recevoir les communications de vos proches sans passer par le standard.

Un numéro de téléphone individuel vous sera attribué à votre entrée, ne tardez pas à en informer vos proches afin qu'ils puissent vous joindre directement et plus facilement. Cela évitera également un encombrement du standard de la clinique en cas d'urgence.



Vous êtes relié directement à l'extérieur en faisant le « 0 ». L'ouverture de la ligne vous coûtera 5,42 €. Le montant des communications enregistrées par ordinateur vous sera facturé.

- **de télévision couleur orientable à télécommande,**
- **de coffres à Code (mode d'emploi dans chaque chambre)**

Les tarifs de nos prestations hôtelières sont affichés aux admissions et en fiche jointe à ce livret.

Hébergement des proches

En chambre individuelle uniquement

Lors de l'accompagnement d'un malade en fin de vie ou d'une personne présentant un handicap sévère, la mise à disposition d'un lit d'appoint dans la chambre du patient est toujours gratuite. En revanche, les repas restent à la charge de l'accompagnant.

Pour les autres cas : un lit pour accompagnant peut être installé. Vous pourrez trouver les tarifs de ces prestations à la fin du livret d'accueil et au service des admissions.

Les horaires de visites

Visites de 13h à 20h

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés dans les services de soins.

Pas plus de deux visiteurs par malade (évitez les conversations trop fortes, ne pas s'asseoir sur les lits).

Aucun animal ne doit pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement sous peine d'amende (Décret n°92.478 du 29/05/1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif).

Les repas :

Le petit-déjeuner est servi vers 8h

Le déjeuner est servi aux alentours de 12h

Et le dîner vers 18h15

Les patients de soins de suite ont une collation (café ou thé ou chocolat et petits gâteaux) vers 16h.

Les patients du service de chirurgie ambulatoire ne sortent qu'après avoir pris une collation.

Pour des raisons de sécurité sanitaire et un souci de traçabilité, **il est strictement interdit de faire venir de la nourriture de l'extérieur.**

Les objets personnels indispensables :

- Chemises de nuit ou pyjamas
- Robe de chambre
- Chaussons de préférence fermés (pour limiter le risque de chute)
- Serviettes et gants de toilettes
- Nécessaires de toilette : brosse à dents, dentifrice, savon, rasoir, mouchoirs jetables, peigne et/ou brosse, shampoing et eaux de toilettes

Silence et respect du repos des voisins permettra la quiétude de tous.

Tenue :

Pour circuler dans la clinique, une tenue décente est obligatoire, veuillez porter votre robe de chambre et vos pantoufles.

Valeurs :

Nous vous recommandons de ne pas apporter de bijoux, objets précieux, somme d'argent.

Une clinique reçoit de nombreux visiteurs, certains peuvent être tentés, la clinique ne peut être tenue pour responsable des vols.



Des coffres sont disponibles dans toutes les chambres. Vous pouvez aussi remettre vos valeurs au cadre de santé du service qui les remettra au coffre central.

Prothèses :

Lors de votre passage au bloc opératoire, vous devez obligatoirement ôter vos prothèses. Elles devront rangées dans l'armoire de votre chambre.

Pour les appareils dentaires, une boîte destinée à cet effet, que vous rangerez dans le tiroir de votre table de nuit, est à votre disposition, demandez-la à l'infirmière.

Nous vous remercions de respecter scrupuleusement ces consignes.

Les renseignements pour accéder au médecin

Si vous ou votre famille souhaitez rencontrer votre praticien, n'hésitez pas à solliciter le personnel paramédical de l'étage où vous êtes hospitalisé afin qu'il puisse le prévenir lors de sa visite quotidienne ou prendre un rendez-vous.

Vous trouverez en annexe la liste des praticiens et leurs spécialités.

Les représentants des Usagers :

Ils font partie de l'équipe de l'Hôpital. Ils sont présents sur le site les mardis après-midi. Tous les 3 mois, ils tiennent une permanence au rez-de-chaussée. N'hésitez pas à demander au personnel et/ou aux cadres de santé à les rencontrer.

Le courrier

Le courrier qui vous est adressé à la clinique vous sera remis par l'infirmière de votre étage d'hospitalisation.

Si vous souhaitez poster du courrier, confiez-le à l'accueil avec son timbrage.

Prestataires extérieurs à votre disposition

Un coiffeur
Une pédicure } Peuvent être appelés à votre demande et à vos frais.

Les Ministres du Culte

Un ministre du Culte peut-être appelé à votre demande ou celles de vos proches.

- **Eglise Saint Leu Thiais**

Tél. : 01 48 53 84 06

Fax : 01 48 53 33 51

- **Association Consistoriale Israélite de Paris**

12 r Marcel Dadi 94320 THIAIS

Tél. : 01 48 92 68 68

Fax : 01 48 92 72 82

- **Association Culturelle Musulmane Ile-de-France**

20 r Georges Brassens

91080 COURCOURONNES

Tél. : 01 60 79 39 16

- **Aumônerie Orthodoxe**

138 bd Maxime Gorki 94800 VILLEJUIF

Tél. : 01 49 58 90 40

Fax : 01 49 58 92 00 / 01 49 58 94 53

- **Aumônerie Protestante**

Église Évangélique Baptiste

119 r Louise Aglaé Crette

94400 VITRY-SUR-SEINE

Tél. : 01 46 81 77 46

Votre Sortie

Votre séjour s'achève. La date de votre sortie doit obligatoirement être décidée et signée par le chirurgien ou le médecin. Celle-ci s'effectue, la plupart du temps, entre **10h et 12h**.

Seul le praticien responsable de votre séjour décide du mode de transport correspondant à votre état de santé.



Si vous devez prendre un transport sanitaire, des sociétés d'ambulance et des taxis conventionnés par l'ARS pourront vous prendre en charge pour votre retour (liste au standard).

Si vous souhaitez une société spécifique, vous pouvez en faire part à l'infirmier(e) de l'étage.

Lors de votre sortie, vous devez obligatoirement :

- 1/ à l'étage, récupérer vos examens, vos certificats, ordonnances, arrêt de travail et rendez-vous éventuels ;
- 2/ passer au bureau des admissions, pour récupérer les documents nécessaires à votre prise en charge par l'Assurance Maladie et votre mutuelle (bulletins d'hospitalisation, factures....).

Le questionnaire de satisfaction

Vous le trouverez dans ce livret d'accueil sur votre table de nuit : Il nous permet de connaître votre avis sur les conditions d'hospitalisation : séjour, accueil, soins. Il est important de le remplir attentivement et de le remettre à votre sortie aux admissions ou à côté de l'ascenseur visiteur.

Convalescence

En raison des délais d'attente, nous vous demandons de prévoir avec votre chirurgien ou votre médecin, votre mode de convalescence dès votre hospitalisation.

Nous vous rappelons que l'établissement possède un service de soins de suite qui pourra vous accueillir pour votre rééducation et votre convalescence.

Notre groupe, GIE Santé & Retraite, possède plusieurs établissements de soins de suite spécialisés qui pourront vous accueillir selon votre pathologie et votre lieu de résidence (liste des établissements en p. 18).

Coût de l'hospitalisation

L'Hôpital Privé de Thiais est un établissement conventionné. Il se fera rembourser les frais de votre hospitalisation par l'organisme d'assurance maladie dont vous relevez.

Si vous êtes assuré social, vous n'aurez à régler que la partie laissée à votre charge par la Sécurité Sociale (sauf prise en charge directe de tout et/ou d'une partie de ces frais par votre mutuelle).

Les frais à votre charge sont les suivants :

- la participation des assurés aux dépenses de santé (forfait journalier, article 322-2 du Code de la Santé Publique),
- les suppléments hôteliers dont les tarifs sont indiqués au bureau des admissions et en fiche jointe à ce livret,
- la chambre particulière,
- le téléphone,
- le lit et repas accompagnant,
- la télévision.

Si vous êtes hospitalisé en urgences, le personnel des admissions se chargera de joindre votre mutuelle pour la prise en charge de votre séjour.

Dépassements d'honoraires :

Certains praticiens exercent un droit de dépassements d'honoraires du fait de leur appartenance au secteur 2. Il s'agit d'une entente entre le praticien et le patient.

Un devis vous sera présenté par le praticien et devra être signé par vos soins.

(En aucun cas, la clinique n'est concernée par ces derniers)



Bon à savoir

Les dégradations causées par le patient ou ses accompagnateurs seront facturées à la sortie.

Le téléphone portable cellulaire est interdit dans l'établissement (danger d'interférences avec les matériels médicaux).

Handicapés et Ambulances :

Tous les accès sont adaptés aux handicapés et aux chaises roulantes.

A l'arrière de la clinique, rue H. DUNANT, se trouve la zone d'accès pour les ambulances et les urgences.

Des W.C. pour handicapés sont disponibles au niveau de la consultation.

Votre médecin de famille :

Les chirurgiens et les médecins de la clinique sont à sa disposition pour lui fournir les renseignements concernant votre état de santé. Si vous le souhaitez, il peut assister à votre intervention. Dans tous les cas, il reçoit un compte-rendu opératoire et/ou un compte-rendu d'hospitalisation.

Salle de réveil :

Tous les patients sortant de salle d'opération ont un suivi en salle de réveil, d'une durée variable selon la durée de l'intervention.

Secret professionnel : L'ensemble du personnel de la clinique est tenu au secret professionnel.

Caméra : Pour la sécurité de tous, l'établissement s'est doté de caméras (déclaration faite en préfecture).



Informatique : L'informatique de l'établissement a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.



Vos interlocuteurs

Plusieurs métiers sont exercés conjointement au sein de l'établissement. Cette diversité de compétences constitue une assurance de qualité, de sécurité et de complémentarité des soins. Le personnel paramédical est identifié par son prénom et sa fonction sur ses tenues.

L'équipe administrative

L'attachée de Direction

Elle a un rôle d'organisation des différentes actions menées par la direction. Elle assure le suivi de la gestion administrative de l'établissement. Elle est chargée de la préparation et du suivi des réunions, de la gestion des tableaux de bord de la Direction, de la tenue des dossiers confidentiels, de collecter des informations, les synthétiser et les mettre en forme pour leur exploitation, de gérer les moyens logistiques de la structure. Elle organise et contrôle la circulation de l'information en interne et sa diffusion en externe. Elle encadre l'équipe administrative et seconde le directeur.

Le personnel d'accueil et le standard

Il effectue toutes les formalités administratives d'admission et de sortie de l'établissement et réalise les démarches nécessaires auprès de votre caisse d'assurance maladie et de votre mutuelle.

Vous pouvez joindre les différents secteurs de l'établissement en passant par le standard au : 01 45 60 28 28

Les secrétaires médicales

Elles assurent votre accueil, vos prises de rendez-vous et sont en lien avec les praticiens pour toute demande de dossiers.

La responsable qualité

Elle met en œuvre par des actions ou des interventions, la politique qualité-gestion des risques de l'établissement. Elle collabore à la

démarche de certification, organise et conduit des réunions ou des groupes de travail qualité. Elle collecte, exploite et synthétise les indicateurs et questionnaires traçant la qualité des prestations ou des prises en charge.

L'équipe médicale

Elle est constituée de médecins et de chirurgiens, d'anesthésistes, de réanimateurs, de cardiologues.

Tous les médecins spécialistes, chirurgiens, kinésithérapeutes exercent à la clinique à titre libéral et pratiquent leur art en leur nom propre et sous leur responsabilité professionnelle et Individuelle.

Ils perçoivent leurs honoraires soit directement auprès des patients s'il s'agit de soins externes tels que les consultations, soit par l'intermédiaire de l'assurance maladie.

L'établissement n'est pas responsable des actes médicaux et chirurgicaux.

L'équipe soignante

L'infirmière Générale

Elle formalise le projet de soins en cohérence avec la stratégie de l'établissement et pilote sa mise en œuvre en liaison avec la direction, les cadres des unités de soins, et le corps médical. Elle veille au respect des réglementations en matière d'actes soignants dispensés aux patients.

Les cadres de santé

Ils organisent l'activité paramédicale, animent l'équipe et coordonnent les moyens de leurs unités (logistique, personnel) en veillant à l'efficacité, à la qualité des prestations qui vous sont prodiguées et à votre sécurité.

Les infirmiers(ères)

Ils apportent leur concours à l'élaboration d'un diagnostic et procèdent aux soins spécifiques



et d'hygiène. Ils sont sensibilisés à la prise en charge de la douleur. Ils font le lien entre vous et l'établissement. Ils sont à votre écoute, rencontrent vos familles, assurent votre accompagnement tout au long de votre hospitalisation. Ils effectuent l'ensemble des soins prescrits.

Les aides-soignants(es)

Ils vous accompagnent dans la réalisation des activités de la vie quotidienne et réalisent les soins du confort. Ils contribuent à votre bien-être et à vous faire recouvrer, dans la mesure du possible, votre autonomie. Ils travaillent en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier.

Les services spécialisés

La psychologue

Elle est à votre disposition lorsque vous avez besoin de parler de vos souffrances psychiques ou morales. Elle vous accompagne sur le chemin d'une réappropriation de vous en tenant compte de votre situation, votre vécu, votre environnement.

Vous pouvez la joindre pour un rendez-vous par l'intermédiaire des infirmiers du service. Le médecin peut aussi la solliciter pour répondre à vos besoins.

L'assistante sociale

L'assistante sociale intervient auprès de vous lorsque vous êtes confrontés à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales. Elle vous apporte une aide et un soutien aussi bien psychosocial que matériel, pour vous inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter votre insertion sociale et professionnelle. Vous pouvez la joindre pour un rendez-vous au 01 45 60 29 01.

Le kinésithérapeute

Il agit sur prescription médicale. Il réalise de façon manuelle ou instrumentale des actes destinés à prévenir, rétablir, suppléer l'altération de vos capacités fonctionnelles. Il a un rôle sur votre prise en charge de la douleur et assure tout type de rééducation (à la marche ...).

Le pharmacien

Il gère la pharmacie à usage intérieur avec trois préparatrices. Il est responsable de la stérilisation des instruments et des dispositifs médicaux. Le pharmacien gère en collaboration avec le président du CLIN la surveillance, la prévention et le contrôle du risque infectieux.

Autres services

Les employés des services généraux

Ils assurent l'entretien de l'environnement et de votre chambre dans le respect des règles d'hygiène. Ils participent à la distribution des repas et collations en collaboration avec les aides-soignants. Une gouvernante est à votre disposition si vous rencontrez un problème lié au ménage.

La restauration (Sodexo)

Ce prestataire est chargé de la préparation des repas en respectant votre régime alimentaire et les règles d'hygiène HACCP. Vous pouvez demander à vous entretenir avec le gérant si la prestation ne correspond pas à votre attente. Il est joignable au 01 45 60 28 90.

Le service technique et la matériovigilance

Ils ont en charge la maintenance et l'entretien des locaux, des installations et des équipements. Le matériovigilant répertorie tous les matériels médicaux de l'établissement et assure leur entretien.



Commissions et instances

Le COVIRIS (Comité de Vigilances et de la gestion des Risques)

Président : Infirmière Générale

Le COVIRIS, qui intègre tous les vigilants, traite toutes les alertes ascendantes ou descendantes, et peut faire office le cas échéant de cellule de crise. Il se réunit régulièrement au minimum trois fois par an. La Conférence Médicale d'Établissement (CME) nomme les vigilants. Chaque vigilance fait l'objet d'une procédure.

Les objectifs du COVIRIS

La commission de Coordination des Vigilances et gestion des Risques (COVIRIS) est créée afin de décloisonner les vigilances (« regard transversal »).

- Définir les risques potentiels par famille de risques en leur attribuant un niveau de criticité.
- Développer le signalement des événements indésirables.
- Analyser la typologie des incidents et accidents.
- Mettre en place des programmes de prévention.
- Poursuivra la mise en place d'une dynamique d'amélioration de la qualité des soins et de la gestion des risques.
- Participer à l'amélioration de la qualité
- La présidente du COVIRIS est chargée de coordonner les actions de prévention issues du programme annuel du COVIRIS.

La Conférence Médicale d'Établissement (CME) et son bureau

Président de la CME : Médecin cardiologue

La CME se réunit au minimum trois fois par an à l'initiative du président de la CME.

L'ensemble de ces travaux fait l'objet de comptes rendus systématiques qui permettent d'apprécier l'évolution de la réflexion réalisée par les médecins.

Le COMEDIMS (Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles)

Président : Pharmacien

Le comité du médicament définit la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles et participe à :

- L'élaboration d'une liste de médicaments et dispositifs médicaux disponibles à la pharmacie sous forme de livret thérapeutique réactualisé chaque année.
- L'élaboration de recommandations de prescription et de bon usage, de lutte contre la iatrogénie médicamenteuse.
- Des plans d'amélioration du circuit du médicament et du futur suivi du contrat de bon usage du médicament.
- L'établissement s'est réengagé pour 3 ans sur le Contrat du Bon Usage du médicament et des dispositifs médicaux. Des réunions sont programmées tous les trois mois.
- Mise en place des livrets thérapeutiques des médicaments, dispositifs médicaux stériles implantables. Le COMEDIMS a mené des actions de prévention et de surveillance et des actions d'évaluations.



La commission de surveillance des fluides médicaux

Président : Pharmacien

La maintenance préventive, curative et l'approvisionnement en fluides médicaux sont concédés à la société AIR LIQUIDE. Cette commission se réunit trois fois par an et autant de fois que nécessaire lors de travaux sur les réseaux. Elle réunit : le pharmacien, un anesthésiste, le responsable technique, le responsable bloc, l'infirmière générale. Cette commission a pour mission de surveiller la consommation, les maintenances, les travaux, la sécurité et la qualité de l'emploi des fluides médicaux.

Le CLAN (Comité de Liaison de l'Alimentation et de la Nutrition)

Président : Médecin gériatre

Référent : Cadre de santé

Le CLAN, instance pluridisciplinaire réunissant Direction, Gouvernante et Gérant de la restauration, Employées de Service et Soignants, a pour mission de travailler sur les interfaces entre les secteurs d'activités afin d'apporter des solutions sur la qualité de la prestation alimentaire proposée aux patients. Un retour sur les enquêtes de satisfaction est effectué et des actions correctives sont mises en place (choix de menus pour les patients en respectant le régime alimentaire, température des repas, ...)

L'hémovigilance

Président : Médecin néphrologue

Référent : Cadre de santé

L'hémovigilance est un élément de la sécurité transfusionnelle. Elle comporte, pour tout don de sang et pour tout produit sanguin labile :

- Le signalement et la déclaration de tout incident ;
 - Le signalement et la déclaration de tout effet indésirable grave survenu chez un donneur de sang ;
 - Le signalement et la déclaration de tout effet indésirable survenu chez un receveur de produits sanguins labiles ;
 - La recueil, la conservation et l'accessibilité des informations relatives aux prélèvements de sang, à la préparation, à l'utilisation de produits sanguins labiles ainsi qu'aux incidents et effets indésirables ;
 - L'évaluation et l'exploitation de ces informations en vue de prévenir la survenue de tout incident ou effet indésirable ;
 - La réalisation de toutes études ou tous travaux concernant les incidents ou les risques d'incidents et les effets indésirables liés aux activités précitées ;
 - L'hémovigilance comporte le recueil, la conservation et l'accessibilité des informations relatives à l'épidémiologie des donneurs de sang et des candidats à la transfusion autologue programmée ;
- L'hémovigilance porte ainsi sur l'ensemble de la chaîne transfusionnelle allant de la collecte des produits sanguins labiles jusqu'au suivi des receveurs.



Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge (CRUQPC)

Président : Médecin néphrologue

(LDi du 4 mars 2002 et au Décret n° 2005-213 du 2 mars 2005)

Cette commission est chargée de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches. Afin d'apporter une réponse à toute difficulté ou problème que vous pourriez rencontrer, nous vous conseillons de vous adresser dans un premier temps à la Surveillante Générale, ou de solliciter un entretien avec la Direction. Si cette démarche ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez saisir la CRUQPC. La saisie du médecin médiateur se fait par demande écrite adressée au Directeur de l'établissement. La CRUQPC exerce une permanence : tout patient désirant rencontrer la personne chargée de cette permanence doit s'adresser à l'accueil.

Liste nominative des membres de la Commission pour l'établissement disponible en fiche annexe.

Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) (loi du 01/07/98)

**Président : Médecin généraliste
Médecin hygiéniste**

L'Hôpital Privé de Thiais a mis en place un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales, composé de médecins, chirurgiens, infirmiers et panseurs ; il met en

œuvre les procédures préventives d'infections nosocomiales qui peuvent survenir au cours d'une hospitalisation.

Matéiovigilance (décret n° 9632 du 15/01/96)

Référent : Responsable technique

Un coordinateur de matéiovigilance a l'obligation de déclarer les risques d'incidents survenus avec les dispositifs médicaux.

Traitement de la douleur (CLUD)

Référent : Médecin anesthésiste

(Article L 1110-5 du Code de la Santé Publique)

« ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... » (Circulaire ministérielle n° 98-586 du 23/09/98).

La douleur n'est pas une fatalité, elle se prévient et se traite. Les équipes médicales mettront en œuvre tous les moyens actuels pour vous soulager, même si elles ne peuvent vous garantir l'absence totale de douleur. L'équipe soignante est formée pour vous aider et vous écouter. La sensibilité à la douleur est individuelle, vous seul pouvez la décrire. N'hésitez pas à exprimer votre douleur au personnel soignant.



Charte de la personne hospitalisée

- 1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
 - 2 - Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
 - 3 - **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
 - 4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
 - 5 - **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
 - 6 - Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
 - 7 - La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
 - 8 - **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
 - 9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne **ainsi que la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
 - 10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
 - 11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.
- Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est disponible en plusieurs langues et en braille et est accessible sur le site internet : www.sante.gouv.fr**
Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil.



Le GIE Santé & Retraite

CLINIQUES

Clinique Sainte Isabelle

Chirurgie - Maternité - Obstétrique

Clinique Allera-Labrouste

Chirurgie - Médecine - USIC - Chimiothérapie ambulatoire - Consultations externes pluridisciplinaires - Imagerie - Scanner - IRM

Clinique du Parc de Vanves

Soins de Suite - Rééducation fonctionnelle - Kinésithérapie

Hôpital Privé d'Athis Mons Site Caron

Chirurgie - Maternité - Obstétrique
Consultations externes pluridisciplinaires
Imagerie
Centre de dépistage du cancer du sein

Site Jule Vallès

Médecine - Soins de Suite - Centre d'hémodialyse - Kinésithérapie - Consultations externes pluridisciplinaires - Imagerie - Scanner - IRM

Clinique Jeanne d'Arc

Chirurgie - Maternité - Obstétrique
Consultations externes pluridisciplinaires
Imagerie

Hôpital Privé de Thiais

Chirurgie - Médecine - Soins de suite - Urgences - Centre d'hémodialyse - Kinésithérapie - Consultations externes pluridisciplinaires - Imagerie - Scanner - IRM - Radiothérapie

Hôpital Privé du Val d'Yerres

Chirurgie - Médecine - Réanimation soins continus - UPATOU - Chimiothérapie ambulatoire - Kinésithérapie - Consultations externes pluridisciplinaires - Imagerie - Scanner

Clinique du Docteur Boyer

Soins de suite et de réadaptation polyvalents et de reconnaissance cancérologique - Kinésithérapie



CENTRES SPECIALISES

Clinique de Villecresnes

Médecine - Soins de Suite
Nutrition - Obésité - Diabète
Consultations externes pluridisciplinaires
Kinésithérapie

Centre Saint-Michel

Nutrition - Obésité - Diabète
Gynécologie Obstétrique
Consultations médicales spécialisées

Centre Luxembourg

Consultations médicales pluridisciplinaires
Centre d'imagerie médicale pour la femme
Centre de dépistage du cancer du sein

Centre Voltaire

Kinésithérapie - Ostéopathie - Rhumatologie
Nutrition - Grossesse et rééducation - Podologie - Psychologie - Balnéothérapie

Centre Labrouste-Convention

Centre de consultations ophtalmologiques
Consultation - Exploration - Prévention - Chirurgie - Urgence

Centre Labrouste-Rosenwald

Centre de consultations cardiologiques

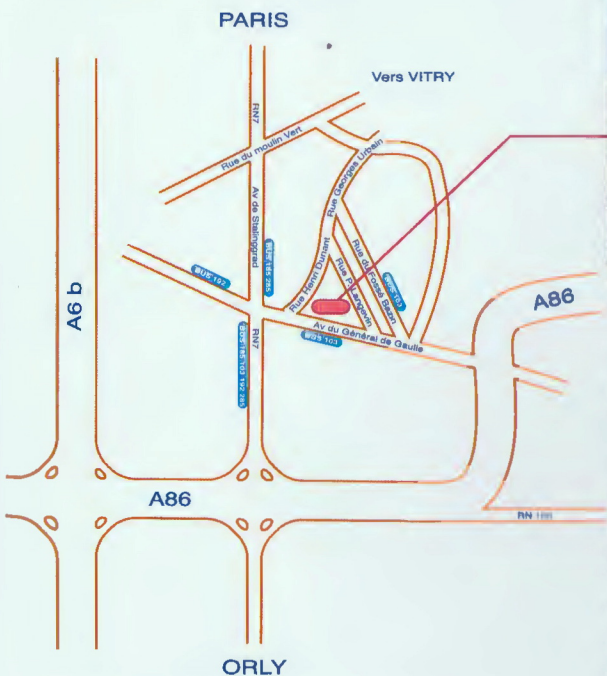
EHPAD

La Résidence du Marais

Le Château de Lormoy



Plan



Véhicule personnel :

De Paris, par la Porte d'Italie, prendre la Nationale 7, jusqu'à Thiais, l'Hôpital est visible de la Nationale.

Transport en commun :

Méto

Ligne 7 direction et station Villejuif-Louis Aragon
 - Puis prendre le bus RATP ligne 285, direction Juvisy RER
 - Arrêt Stalingrad - Roosevelt.

Bus

- Ligne 103, 185, 285, 192
 - Arrêt Stalingrad - Roosevelt.

Relations Clientèle 01 45 60 29 10
relations-clientele@hp-thiais.com

Clinique conventionnée Sécurité Sociale et Mutuelles
 Prise en charge 100% - AT - ALD

HÔPITAL PRIVÉ DE THIAIS

112, av. du Général de Gaulle
 94320 THIAIS

Tél. : 01 45 60 28 28

Fax : 01 45 60 28 99

www.hopital-privé-de-thiais.com

L'Hôpital Privé de Thiais est un établissement adhérent au GIE Santé & Retraite.